



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 03 mars 2020

DETR 2020***L'État s'engage pour les collectivités
avec la dotation d'équipement des territoires ruraux***

En Seine-et-Marne, pour l'année 2020, le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en faveur des collectivités est de 12 755 846 €, à l'identique du montant attribué en 2019. Au 21 février 2020, ce sont 233 projets seine-et-marnais qui bénéficient d'une aide financière de l'état, pour un montant total de 11 771 248 €

Le préfet de Seine-et-Marne pourra distribuer dans l'année les 7,7% de DETR qui complète le montant alloué.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est un engagement financier de l'État en faveur des territoires ruraux. La DETR permet de favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Elle permet également de financer des projets d'investissement des communes et de leurs groupements, dans les domaines économiques, environnemental, social, touristique.

L'engagement de l'état reste stable en 2020, puisque l'enveloppe nationale consacrée à la DETR est identique à celles de 2019 et 2018, soit 1,046 milliards d'euros. La répartition de cette enveloppe nationale est opérée selon des critères objectifs (densité de la population, potentiel financier et fiscal).

Pour consulter la liste des dotations de l'année 2020, vous pouvez consulter le site de la préfecture :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR>

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr